

Communiqué n° 20

Selon la séance plénière du Conseil de la HEP du 12 mars 2014.

Informations du Comité de Direction

- Le contrôle des comptes 2013 de la HEP a eu lieu, par la procédure d'audit, avec l'aide du Comité de Direction et de la fiduciaire. Les comptes sont bouclés et conformes aux règlements. Aucune remarque particulière. Nous constatons des progrès depuis le bouclage des comptes 2012. Nous avons compris le rythme que la DGES nous demande et pourrons agir plus proactivement désormais.
- Processus d'admission (en cours) : pour l'année qui vient, la filière SEC II, tenant compte de la limitation des admissions, le nombre de candidats est stable (40 % admis sur le total des inscriptions).
- La clôture des inscriptions a eu lieu au 28 février pour la filière Enseignement primaire. C'est moins que l'année dernière, mais en 2013, il y avait les étudiants « victimes » de la limitation de 2012.
- Deux nouvelles procédures d'admission sont actuellement mises en place : l'admission sur dossier et la validation des acquis d'expérience. Ces procédures sont déjà bien avancées sur le plan romand. Il faut satisfaire aux conditions d'admission standards. Précisons encore que ces procédures sont exclusives. On ne peut prétendre faire les deux.
- Ouverture du nouveau programme de Master en mathématiques et enseignement, organisé conjointement avec EPFL. Ce Master de 120 crédits (où les candidats sont choisis) devrait démarrer en juin. Cette formation suscite de l'intérêt. Elle offre la possibilité de continuer sur un doctorat. Le but de l'EPFL est d'attirer de bons mathématiciens. Le but de la HEP est d'attirer de bons mathématiciens dans l'enseignement.

Lausanne, le 22 mars 2014 – ADF/pb